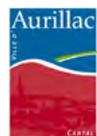


# Séance de confirmation toutes races

# Aurillac (15)



## SAMEDI 22 JUILLET 2023

Date de séance <b>SAMEDI 22 JUILLET de 15h30 à 17h15</b>	Limite d'inscription <b>12/07/2023 sur internet</b>	Lieu exact <b>Parc de la Fraternité - Enclos Deltheil</b>
<b>PIÈCES INDISPENSABLES POUR LA CONFIRMATION</b> Votre chien doit être identifié par transpondeur ou avoir un tatouage visible. <b>Vous devez avoir avec vous :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>La carte d'identification de votre chien,</li><li>Le carnet de santé de votre chien,</li><li>Le certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux de deuxième catégorie,</li><li>Le certificat de naissance de votre chien.</li></ul>	<b>AGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION 12 MOIS SAUF</b> <b>Groupe 1 :</b> Berger Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres : 15 mois <b>Groupe 2 :</b> Schnauzer Géant, Dogue Allemand, de Bordeaux et du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin de Naples, Matin Espagnol, Montagne et Matin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de l'Alentejo, Castro Laboreiro, St Bernard, Terre Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse et Bouvier Bernois : 15 mois <b>Groupe 3 :</b> Staffordshire Américain : 15 mois <b>Groupe 4 :</b> 15 mois <b>Groupe 5 :</b> Chien du Pharaon, Cirneco, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Portugais (Moyen et Grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Akita américain, Esquimau du Groenland : 15 mois <b>Groupe 6 :</b> Rhodésian Ridgeback : 15 mois <b>Groupe 8 :</b> Retrievers : 15 mois <b>Groupe 9 :</b> Epagneul Pékinois et Japonais : 10 mois <b>Groupe 10 :</b> Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi et Chart Polski : 15 mois	
Nous vous donnerons sur place l'imprimé de demande de confirmation que vous remplirez avant de présenter votre chien au juge.		
<b>RENSEIGNEMENTS</b> Guillaume GOURGUECHON : 06 88 76 76 96 après 18h		

Vous pouvez inscrire votre chien :

- Par internet sur le site [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr) (paiement sécurisé)
- Par courrier : vous complétez la feuille et vous l'envoyez à :  
CEDIA - Confirmation AURILLAC - 67 rue du G<sup>al</sup> Leclerc - 67202 WOLFISHEIM  
accompagnée de votre **règlement par chèque de 38€ par chien à l'ordre de l'ACT du Cantal**  
**(35€ pour les membre de l'ACT de Cantal à jour de cotisation. Numéro de membre : \_\_\_\_\_)**

Identification : \_\_\_\_\_ N° LO : \_\_\_\_\_  
tatouage ou transpondeur

Nom du Chien : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_

Né le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Sexe : Mâle  Femelle

Nom du Père : \_\_\_\_\_

Nom de la Mère : \_\_\_\_\_

Producteur : M. Mme Mlle \_\_\_\_\_  
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

**Du soin apporté à remplir ces lignes dépendra l'exactitude des informations saisies**

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus, et entends me conformer au règlement de la séance de confirmation. J'exonère spécialement et entièrement la Société Canine du Puy de Dôme de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien, ou causée par lui-même, et à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil, ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladie contagieuse et m'engage à ne pas les présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette séance de confirmation. En cas de fausses déclarations, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la Société Centrale Canine. J'accepte de manière absolue et sans réserve tous les articles.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du propriétaire